



# L'INFO AVANT TOUT

Message de soutien du SNJ et préalable lu en ouverture de CSE

1. Transfert d'émissions vers FTV Studio : « pas d'abandon du projet »
2. Où sont les illustrateurs sonores ?
3. Le forfait jour, ce n'est pas « open bar » !
4. Eclairage plateaux du siège : « danger absolu » selon Technologia.
5. Temps de travail sur le Tour de France : absence de dérogation.
6. Bilan de l'emploi et de la RCC (Rupture conventionnelle collective).
7. Questions diverses.



## Message de soutien

*Avant de vous communiquer son propos liminaire, le SNJ souhaite réitérer ici devant vous son total soutien au directeur régional de Centre Val de Loire, Jean-Jacques Basier.*

*Nous ne pouvons pas laisser un homme, une chaîne, insulter l'un de nos salariés et ainsi l'ensemble des salariés du groupe. Nous demandons ici que la présidente de France Télévisions soutienne ses actions judiciaires sans exception. Il est important de pouvoir compter sur une direction dans ces moments de trouble.*

*Dans le cas contraire, tous les salariés seraient de fait abandonnés.*

## Préalable SNJ lu en ouverture de CSE

**[LIRE ICI](#)**



# 1. Transfert d'émissions vers FTV Studio : « pas d'abandon du projet »

Le directeur des Antennes et des Programmes de France Télévisions, Stéphane Sitbon-Gomez a été clair :

*« Non, je n'abandonnerai pas le projet, je considère, nous considérons que ce projet est essentiel ».*

Pour rappel, l'objectif de la direction consiste à transférer la production de plusieurs émissions emblématiques de FTV (Télématin, Thalassa, Faut Pas Rêver, Des Racines et des Ailes, Des Chiffres et des Lettres, Passage des Arts) vers FTV Studio, filiale à 100 % de FTV. Le SNJ s'est associé à une résolution du CSE du Siège visant à lancer une action en justice, le tribunal devant bientôt trancher sur le fait de savoir si l'activité concernée constitue ou non « une entité économique autonome ». Ainsi, en considérant que ce n'est pas le cas, le juge pourrait mettre un terme à ce funeste projet.

*« L'ensemble des activités va se poursuivre tel quel, aujourd'hui, aucun élément ne permet de démontrer que ce n'est pas une activité économique autonome »* rétorque M. Sitbon Gomez. Une déclaration relevant de la méthode Coué, aucun document probant n'est pour l'instant parvenu aux élus pour étayer cette affirmation.

Le directeur des Antennes et des Programmes, semble vouloir d'ores-et-déjà passer à l'étape suivante, celle des négociations. Il a donc fait quelques annonces présentées comme des concessions :

- la mise en œuvre du projet serait décalée du 1er septembre 2021 au 1er janvier 2022, aucun salarié ne devant être transféré avant cette date.
- Une garantie de l'emploi serait apportée auprès de chaque salarié concerné.
- Les conditions seraient équivalentes en matière de temps de travail.
- Les indemnités de départ à la retraite seraient préservées dans leur intégralité, conformément à l'usage à FTV.

Interrogé par vos élus SNJ sur la volonté de la direction de déplacer ainsi 86 salariés pour faire baisser les effectifs de FTV, dans un contexte d'échec de la RCC (Rupture Conventionnelle Collective cf point 6), M. Sitbon Gomez répond qu'avec ce projet, *« les emplois ne sont pas diminués ».*

A propos de l'obligation d'une modification du contrat à laquelle seront soumis les salariés, le directeur des Antennes et des Programmes se dit opposé à un transfert sur la base du volontariat car il souhaite *« apporter les mêmes garanties à l'ensemble des salariés concernés ».*

Stéphane Sitbon-Gomez a par ailleurs affiché *« de grandes ambitions pour Télématin »*, *« il y aura un coût supplémentaire »* avec une nouvelle émission le dimanche. *« Notre objectif d'audience est de garder le leadership face à la concurrence très puissante de BFM TV »*, dit-il.

Pourquoi la direction ne concilie-t-elle pas développement de ces émissions avec leur maintien dans le giron de FTV ? C'est tout ce qui fonde l'opposition entre elle et vos élus SNJ qui veulent absolument préserver le périmètre, les valeurs fondamentales et le cadre social du service public.



## 2. Où sont les illustrateurs sonores ?

C'est LA question que l'on est en droit de se poser après l'intervention en séance de la direction de l'Information.

Alors que le moratoire se termine fin mai, et que le protocole de sortie de grève prévoyait le maintien du service des illustrateurs sonores à effectif équivalent (4 personnes), c'est un point technique qui nous est présenté. Le marché de l'outil d'aide à la déclaration automatique des droits d'auteurs est attribué à Yacast, un prestataire déjà mis en œuvre chez Radio France, nous apprend Jean-Luc Desmond, directeur adjoint de la Coordination des Moyens et des Reportages. Le procédé sera totalement opérationnel fin décembre, ajout-t-il.

Deuxième information : un « workflow » est développé via cinq plateformes d'acquisition pour les sons et musiques libres d'accès mais non libres de droits. Pour l'utilisation des musiques commerciales, un dispositif est prêt à être déployé dans les salles de montage et bientôt sur les ordinateurs portables de l'ensemble de la rédaction.

En résumé, faites tout vous-même, et vous en serez remerciés... Ne leur parlez pas DES illustrateurs sonores? Le directeur de l'Information, Laurent Guimier aura vite fait d'éluder la question : « *Il ne s'agissait pas de quatre personnes à temps plein, pas de quatre ETP comme vous le laissez entendre* ». Et de préciser que des négociations sont en cours avec l'un d'entre-eux, le seul encore sous contrat avec la grande maison de France Télévisions.

Même si M. Guimier prétend que « *nous n'avons pas avancé masqués* », le flou entretenu sur le devenir du service des illustrateurs sonores, seul à même de maintenir l'expertise et la qualité du conseil, tend à démontrer que la direction ne dit pas toute la vérité. Sans doute pour ne pas rallumer la mèche d'un conflit larvé qui pourrait bien repartir de plus belle.



### 3. Le forfait jour, ce n'est pas « open bar » !

Les élus ont rappelé que le forfait-jour est trop souvent considéré par les différents services de l'Information nationale comme sans limite. L'accord collectif de 2013 qui prévoit une durée maximale du temps de travail de 44 heures par semaine n'est dans beaucoup de cas, pas respecté.

L'audit de la rédaction nationale va-t-il mettre en lumière de nombreux cas de dépassement non justifiés ? Ou ceux d'heures de récupération logiquement dues mais non attribuées ?

Des situations de travail dissimulé peuvent aboutir à une mise en cause notamment au pénal de nos dirigeants... Un risque qui est rappelé à Laurent Guimier, directeur de l'Information et à Michel Dumoret, nouveau directeur de la rédaction nationale.

France Télévisions a signé la charte de l'équilibre des temps comprenant quinze engagements dont l'importance fondamentale de pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle. Est-ce vraiment une priorité à l'Information ? « *IL n'y a pas de déni, et s'il y a eu déni, c'est fini* », assure M. Guimier qui pointe « *un taux d'encadrement très important à la rédaction nationale* ». De ce point de vue, le constat est partagé, mais une réorganisation sans évoquer les méthodes de travail serait vaine. Le SNJ ne cesse de dénoncer depuis des années, la politique de casting et de discrimination, le management pyramidal et le système des éléments visant à déposséder les journalistes de leur cœur de métier.

Michel Dumoret assure qu'il a eu « *des remontées sur la quête de sens plus que sur les horaires de travail* ». Le nouveau directeur de la rédaction affirme que « *les cadres intermédiaires sont fatigués aussi, il y a le contexte sanitaire mais il n'y a pas que ça, quand on retrouve du sens, ça va mieux* ». Vos élus rappellent que « *des collègues sont épuisés, physiquement et moralement* », ce qui entraîne « *des arrêts maladies, et des personnes qui se mettent à temps partiel parce qu'elles ne supportent plus...* ».

Le contexte sanitaire ne fait qu'aggraver la situation. Pourtant, ce n'est pas la cause du mal être, notamment dans les bureaux de France 2, où les journalistes déclarent leurs dépassements à partir de 11h de travail quotidien, alors qu'ils ne sont réellement pris en compte qu'au-delà de 13h. Et le chef de service n'accorde des récupérations au doigt mouillé, qu'en cas de fortes amplitudes horaires répétées sur une période de trois mois.

De ce point de vue aussi, la réponse passe selon la direction, par la réorganisation. Michel Dumoret considère comme « *important ce qui se passe dans nos bureaux, il faut savoir comment on renforce les régions...* ». L'objectif serait donc de « *mieux travailler* ». Dont acte. Mais pour cela, il ne s'agit pas seulement de savoir « *où l'on place nos navires* », comme le répète M. Guimier, mais de respecter accords collectifs et code du travail, et de remettre les fondamentaux du journalisme au centre de nos missions.



## 4. Eclairage plateaux du siège : « danger absolu » selon Technologia.

Un constat qui fait froid dans le dos. « *Il y a danger absolu* » à propos du système d'éclairage des plateaux du Siège de France Télévisions (A, B, C, D, E, K), selon les experts du cabinet Technologia. La direction souhaite « *commander l'exploitation de l'éclairage à partir d'un poste central* », selon les termes de la commission Economie et Structure.

Conséquence : une réduction des effectifs, avec un passage de trois techniciens à un seul par plateau. En cas d'incident, une brigade volante de deux personnes aurait pour mission d'intervenir, sur tous les plateaux.

Cette évolution part du principe que les projecteurs à Leds se pilotent à distance et que le métier d'éclairagiste est devenu un métier de régie.

Seulement voilà, la réduction du nombre d'éclairagistes fait planer de nombreux doutes dans un contexte où la sécurité est déjà plus que défaillante. Le pré-rapport de Technologia met en évidence que le service de maintenance préventive a été supprimé en 2017. Et, que par voie de conséquence, les schémas des installations électriques ont disparu. Le cabinet alerte sur les risques d'incendie et d'électrisation des intervenants. Les techniciens présents ont exposé nombre de situations critiques, et notamment lorsque le journal présenté par Laurent Delahousse a récemment frôlé « le noir », à quelques secondes de l'antenne.

Face à cette situation, le SNJ a demandé et obtenu la présence de Muriel Sobry, responsable de la Sécurité de France Télévisions (elle n'était pas prévue, ce qui est un comble). Mme Sobry indique que la Commission de Sécurité de la Préfecture de Police a réalisé un diagnostic complet de la sécurité incendie en février 2020 : « *S'il y avait un danger imminent, le préfet aurait pris un arrêté de fermeture administrative...* ». Néanmoins, « *on n'est pas conforme, on a du pain sur la planche* », reconnaît-elle.

Les élus du CSE, dont vos représentants du SNJ, ont voté une résolution pour demander « *la suspension du projet d'évolution du système d'éclairage des plateaux du siège* ». Le texte souligne que « *la question de la sécurisation des installations électriques comportant le rétablissement d'une maintenance préventive, apparaît comme un préalable à traiter prioritairement* ».

La direction concède qu'elle ne mettra pas en œuvre le projet, tant qu'elle n'aura pas réglé les problèmes de sécurité et fixe comme nouvelle échéance, le mois d'octobre prochain. Un délai qui semble bien court pour tout remettre en ordre dans ce dossier inflammable.

[Lire la résolution.](#)



## 5. Temps de travail sur le Tour de France : absence de dérogation.

Une demande de dérogation au nombre d'heures de travail hebdomadaire sur le Tour de France est comme chaque année présentée aux élus du CSE du Siège. Cela concerne notamment les personnels de la Fabrique. Mais pour l'édition 2021, contrairement aux éditions précédentes, vos élus du SNJ constatent une absence totale de demande pour la direction de l'Information, et la direction des Sports. Idem pour la communication.

Dans un premier temps, la direction a éludé la question. Pour Laurent Benhayoun, Président du CSE du Siège, « *si on est dans le cadre de nos accords, il n'y a pas besoin de demande de dérogation* ». Seulement voilà, sur ce type d'événement, les amplitudes horaires sont importantes, pour la couverture de l'événement et pour les temps de trajet entre les étapes. Finalement, la direction s'engage à faire remonter notre requête au niveau de la DRH (direction des ressources humaines) des Sports.

Le CSE, toutes organisations syndicales confondues, a adopté une résolution pour s'étonner de des manquements.

### [Lire la résolution.](#)

Les élus souhaitent également la présentation à la rentrée prochaine d'un planning des horaires réalisés concernant l'Information et la Communication, en plus de la Fabrique.

Au sujet des mesures préventives par rapport à la pandémie de Covid 19, un dispositif identique à celui de l'an passé devrait être reconduit : lavabos mobiles à la sortie des camions pour se laver les mains régulièrement, distribution de 5 masques par personne et par jour, présence de gel hydro alcoolique dans les voitures...

C'est l'organisateur ASO (Amaury Sport Organisation) qui est le pilote dans ce domaine, en imposant notamment un test PCR de moins de 72 heures à toute personne entrant dans la bulle du Tour de France. Une condition indispensable pour obtenir son accréditation.

En cas d'absence pendant 24 heures de la caravane du Tour, il faudra à nouveau procéder à ce test. Une prime de 60 Euros sera accordée aux salariés qui seront obligés, compte tenu du calendrier, de réaliser ce test en dehors de leur temps de travail.

Le SNJ s'est interrogé sur l'absence de recommandation de la direction de FTV pour favoriser la vaccination des personnels mobilisés sur le Tour de France.

Pour l'instant, selon la direction, France Télévisions propose une vaccination de tous les salariés de 55 ans et plus. Rien n'est prévu pour les employés impliqués sur de grands événements comme le TDF ou Roland-Garros.



## 6. Bilan de l'emploi et de la RCC (Rupture conventionnelle collective).

Tout d'abord, au Siège de FTV, « *le pourcentage de femmes passe à 49,4%, en augmentation de 0,1% par rapport à décembre 2019* » note la commission « Emploi et Formation du CSE Siège ». A première vue, l'égalité femmes/hommes progresse. Mais le diable se cache dans les détails. Vos élus SNJ font remarquer à la direction qu'une seule femme est présente (bureau de Washington) dans les rangs des Envoyés Spéciaux Permanents à l'étranger. Sur chaque poste, de multiples candidatures féminines existent, elles sont quasi-systématiquement écartées lors du choix final. Le Président du CSE s'est engagé à transmettre l'information aux services concernés.

Selon la commission, « *au 31 décembre 2020, le niveau de l'emploi au Siège est de 4390 ETP dont 3792,6 permanents et 598 non permanents* ». La baisse des effectifs s'accroît, passant de - 115 ETP en décembre 2019 à -166 ETP en décembre 2020, dont 78 non permanents.

La commission « Emploi et Formation du CSE du Siège » note que « *ce sont les non permanents qui supportent une bonne partie de cette baisse, alors qu'ils ne représentent que 13% des effectifs, ils comptent pour 47 % de la perte d'emplois* ». Cette tendance concerne surtout les PTA et assez peu les journalistes.

Un point de situation sur la RCC (Rupture Conventionnelle Collective) donne au 16 avril 2021 le total de 446 personnes inscrites au Siège jusqu'en 2022. Plus précisément, ce chiffre comprend 341 départs à la retraite et 75 en projet professionnel. Selon la Commission, « *des journalistes et des PTA concourant à la fabrication des journaux déclarent qu'ils n'ont plus de plaisir à exercer leur métier compte tenu des évolutions au sein des rédactions du Siège* ».

Fin 2022, en détaillant les métiers, les départs prévus sont :

23 monteurs sur un effectif de 135 (soit 17%).

20 grands reporters sur un effectif de 250 (soit 8%).

11 rédacteurs-en-chef sur un effectif de 99 (11%).

Vos élus SNJ ont fait remarquer que cette RCC qui a pour but de changer la sociologie de l'entreprise est un échec. Et les dégâts issus de la fusion des rédactions nationales, continuent de s'accumuler.

D'après la direction, un bilan du plan de Rupture Conventionnelle Collective, avec le détail des postes libérés comblés ou non comblés, et celui des postes « *placés en réserve* » sera fait fin 2022 ou début 2023. A l'issue, aucun plan de sauvegarde de l'emploi n'est prévu, selon M. Benhayoun, Président du CSE du Siège.



## 7. Questions diverses.

Vos élus SNJ ont interrogé la direction sur les conditions d'attribution de la prime d'intéressement 2020. En effet, un mail détaillant ce dispositif a été envoyé à l'ensemble des salariés le 10 mai 2021, précisant qu'ils auront un choix à faire :

Investissement total au sein du PEE (Plan d'Épargne Entreprise) et/ou PERCOL (Plan d'Épargne de Retraite Collectif) avec exonération d'impôts sur le revenu si la somme est placée pendant 5 ans minimum.

Encaissement total de la prime qui sera alors versée par Natixis Interépargne... et sera soumise à impôt (la déclaration sera faite par Natixis Interépargne en fin d'année).

Pourquoi dans ce cas précis, la prime n'est-elle pas versée tout simplement par France Télévisions ? Dans quelles conditions sera-t-elle soumise à l'impôt pour les journalistes qui bénéficient d'un abattement chaque année du fait de leur profession ? Le Président du CSE du Siège, Laurent Benhayoun doit transmettre nos interrogations à la direction du Dialogue Social. Le SNJ attend des réponses rapides afin que les salariés puissent se déterminer en toute connaissance de cause.

Vos élus SNJ qui sont à l'origine de l'enquête CSSCT sur les déménagements des bureaux de France 2 Poitiers et Rennes vers les BRI de France 3 des régions concernées, ont souhaité être rapidement tenus informés des suites de cette enquête.

Le SNJ a également demandé un point à l'ordre du jour su CSE du mois de juin concernant la restitution de l'enquête interne pour le harcèlement présumé dont a été victime un de nos confrères, licencié pour inaptitude définitive après avoir été mis au ban de la rédaction nationale pendant de trop longues années.

Paris, le 17 mai 2021



## **SNJ France Télévisions**

Nous rendre visite : bureau D 142

Nous contacter :

[snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)

01 56 22 88 28

@SNJ\_FTV



SNJ France Télévisions

## Vos élus et représentant syndical au siège

Serge Cimino

Antoine Chuzeville

Béatrice Gelot

Sophie Guillaumin

Dominique Bonnet

Francis Mazoyer